

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1128**29 octobre 2003****SOMMAIRE**

ABS, Association pour le Bien-être et la Sécurité sur le lieu de travail, A.s.b.l., Luxembourg	54134	Hilux S.A., Luxembourg	54130
Ahlers International S.A., Luxembourg	54134	Holding Azhari S.A., Luxembourg	54123
Albamar Holding S.A., Luxembourg	54124	HR-Lincqx, S.à r.l., Grevenmacher	54105
Astros S.A., Luxembourg	54122	Hud S.A., Luxembourg	54123
Astros S.A., Luxembourg	54138	International Flavors & Fragrances (Luxembourg), S.à r.l., Bertrange	54123
AzurFive Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54139	International Sport Consulting Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54142
Bahamas Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	54127	Internationale de Gestion S.A.H., Luxembourg	54120
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg	54110	Kombain S.A.H., Luxembourg	54128
Beranti S.A.H., Luxembourg	54120	LCPH Holding S.A., Luxembourg	54134
Bois-Matériaux Willy Putz, S.à r.l., Schieren	54104	Librairie des Etudiants, S.à r.l., Luxembourg	54118
Bokay Pictures, S.à r.l., Schifflange	54103	Luxmetall A.G., Weiswampach	54100
Chêne S.A.H., Luxembourg	54135	N.E.I. (New European Invest) S.A., Luxembourg	54139
Chêne S.A.H., Luxembourg	54136	Natec S.A.H., Luxembourg	54129
Computacenter S.A., Luxembourg	54129	Navicom S.A., Luxembourg	54128
Condor A.G.	54122	New Industrial Cleaning S.A., Luxembourg	54134
Crèche Pikasso, S.à r.l., Noertzange	54136	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg	54142
Crédit Lyonnais Asset Management (Luxembourg) S.A., Strassen	54117	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg	54144
Crédit Lyonnais Asset Management (Luxembourg) S.A., Strassen	54118	NRGenerating Luxembourg (No. 4), S.à r.l., Luxembourg	54101
Damalisi S.A., Wiltz	54098	NRGenerating Luxembourg (No. 5), S.à r.l., Luxembourg	54140
Damalisi S.A., Wiltz	54099	PanEuroLife S.A., Luxembourg	54112
Damalisi S.A., Wiltz	54100	Peak Performance Products S.A., Luxembourg-Hamm	54131
Danica Life S.A., Luxembourg	54125	Peak Performance Products S.A., Luxembourg-Hamm	54133
Eurinvest Holding S.A., Luxembourg	54129	Promotion Immobilière R. Wercollier, S.à r.l., Luxembourg	54117
F.B.Z. S.A., Luxembourg	54130	Secural S.A.H., Luxembourg	54133
FASTNET Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg S.A., Luxembourg	54111	(21) Tech. S.A., Luxembourg	54133
FASTNET Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg S.A., Luxembourg	54112	United Fuel A.G.	54123
GraanFin Europa S.A., Luxembourg	54130	Venture Group S.A., Luxembourg	54121
Helier Investments S.A., Luxembourg	54120	Venture Group S.A., Luxembourg	54122
		Wiretel International S.A., Luxembourg	54128
		Zadoc S.A.H., Luxembourg	54127

DAMALISI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.563.

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAMALISI S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 13 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 102 du 17 février 1998, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 4.563.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Martine Maufort, employée, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Roland Vandendyck, employé, demeurant à B-6600 Bastogne, 26, rue des Déportés.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Rochette, restaurateur, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. La modification de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Wiltz. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. La société est autorisée à tenir des établissements d'exploitation à une adresse autre que celle du siège social.»

2. Le changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la restauration, le service traiteur, la vente et la préparation de sandwiches, la vente de plats cuisinés ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.»

3. La conversion du capital social en euros. Le capital est ainsi converti de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR.

4. L'augmentation du capital social à 31.000,- EUR par des versements en espèces pour un montant total de 13,31 EUR.

5. La modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros.»

6. L'autorisation conférée au Conseil d'administration de nommer un second administrateur-délégué.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Wiltz. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. La société est autorisée à tenir des établissements d'exploitation à une adresse autre que celle du siège social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la restauration, le service traiteur, la vente et la préparation de sandwiches, la vente de plats cuisinés ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- EUR=40,3399 LUF).

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social à 31.000,- EUR moyennant des versements en espèces d'un montant total de 13,31 EUR, sans émission d'actions nouvelles.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros.»

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un second administrateur-délégué.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme DAMALISI S.A.:

- a) Madame Martine Maufort, employée, née à Bastogne, le 13 février 1961, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie,
- b) Monsieur Roland Vandendyck, employé, né à Bastogne (Belgique) le 4 avril 1955, demeurant à B-6600 Bastogne, 26, rue des Déportés,
- c) Monsieur Lionel Rochette, restaurateur, né à Namur (Belgique), le 3 mars 1967, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie.

Lesquels membres présents après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné comme second administrateur-délégué Madame Martine Maufort, prénommée, avec pouvoir de représenter la société pour toute activité d'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques, de la préparation et de la vente de sandwiches et le commerce de produits alimentaires par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Maufort, R. Vandendyck, L. Rochette, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 octobre 2003, vol. 317, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 octobre 2003.

A. Holtz.

(902490.4/2724/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

DAMALISI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.563.

Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2003

Se sont réunis les actionnaires de la société anonyme DAMALISI S.A.:

- Monsieur Lionel Rochette, restaurateur, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie,
- Madame Martine Maufort, employée, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie.

Les actionnaires présents déclarent que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. La démission de Madame Martine Maufort, prénommée, en sa qualité de président du conseil d'administration,
2. La prolongation des mandats des administrateurs pour une durée de six ans.

Ces faits étant reconnus exacts, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Martine Maufort, employée, demeurant à B-6600 Bastogne, 17, rue de la Californie en sa qualité de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs pour une nouvelle période de six ans allant jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. DSO-AJ00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902491.2/2724/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

DAMALISI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 octobre 2003.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902492.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

LUXMETALL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 93.196.

Im Jahre zweitausendunddrei, am sechzehnten Juni.
Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der LUXMETALL A.G., Gesellschaft mit Sitz zu Weiswampach, die gegründet wurde unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte, mit Amtssitze zu Ettelbrück, am 24. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 4. Dezember 1989, Nummer 357.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain Tholl, mit dem Amtssitze zu Mersch, am 17. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 20. November 2002, Nummer 1663.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Paul Lentzen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-Spa.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren, sowie Festlegung ihrer Befugnisse.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Auflösung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator:

Herr Paul Lentzen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4790 Spa, Rue Barisart 198.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenlöschungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schieres, G. Kettel, P. Lentzen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 16. Juli 2003.

H. Hellinckx.

(902462.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 octobre 2003.

NRGenerating LUXEMBOURG (No. 4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.849.

In the year two thousand three, on the sixteenth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NRGenerating LUXEMBOURG (No. 4), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg (the «Company»), having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number 71.849, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on October 1, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of December 7, 1999, number 929. The Articles of Incorporation have been amended once pursuant to a notarial deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, on December 21, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 329 of May 6, 2000.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of powers; and
3. Miscellaneous

II. - That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital represented by three hundred and one (301) shares with a par value of fifty United States Dollars (50.- USD) each being present or represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator NRGenerating INTERNATIONAL B.V., a company existing under the laws of The Netherlands, having its registered address at Anthony Fokkerweg 1, 1059 CM Amsterdam.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the actions provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one to more proxies such part of his powers he determines and for the period the liquidator fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juin.

S'est réunie par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée NRGenerating LUXEMBOURG (No. 4), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 71.849, constituée suivant acte reçu en date du 1 octobre 1999 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C daté du 9 décembre 1999, numéro 929. Les statuts de la société ont été modifiés une fois suivant un acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 329, en date du 6 mai 2000.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, qui nomme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. L'assemblée élit Rachel Uhl précitée, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et demande au notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision quant à la dissolution de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3. Divers

II. - Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes minutes.

III. - Que l'intégralité du capital social divisé en trois cent une (301) parts sociales de cinquante Dollars des Etats-Unis (50,- USD) chacune étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur NRGenerating INTERNATIONAL B.V., une société existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social établi à Anthony Fokkerweg 1, 1059 CM Amsterdam.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 14CS, fol. 2, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

J. Elvinger.

(064523.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

BOKAY PICTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3876 Schiffflange, 3, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 95.750.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bob Kayser, employé privé, demeurant au 1, rue Hevelwee, L-3825 Schiffflange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumental de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les activités reliées à la photographie, à savoir: la réalisation de photographies pour compte des clients, la réalisation et création graphique de layout, les travaux de laboratoire et notamment de développement pour des clients amateurs et professionnels, la vente de films, d'albums, de cadres et autres accessoires et la vente de caméra et de toute sorte de matériel photographique.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BOKAY PICTURES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Schiffflange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Bob Kayser, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2003.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cent quatre-vingt-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 3, rue C.M.- Spoo, L-3876 Schifflange.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bob Kayser, employé privé, demeurant au 1, rue Hevelwee, L-3825 Schifflange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kayser, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2003, vol. 879, fol. 60, case 5.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 septembre 2003.

J.-J. Wagner.

(059320.3/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schieren.

R. C. Diekirch B 95.807.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Willy Putz, industriel, demeurant à Schieren;

2) La société anonyme CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., avec siège social à Schieren, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, avec la dénomination de CARRELAGES-SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 9 mai 1989, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 476 du 13 octobre 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 novembre 1997, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 5629, et modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C de l'année 2002, page 29729.

Ladite société ici représentée par Monsieur Marc Michels, indépendant, demeurant à Schieren, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Nico Arend, demeurant à Luxembourg, ce dernier pris en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société et agissant en vertu des pouvoirs résultant de l'article 6, alinéa 2 des statuts de la société,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé, donnée à Mersch, le 24 septembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lesdites parties comparantes prises en leur qualité de co-associées de la société à responsabilité limitée BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l., avec siège social à Schieren,

laquelle société a été constituée sous la forme d'une société en commandite simple et sous la dénomination de BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l. & Cie, s.e.c.s., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet

1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 12 septembre 1986, transformée en société à responsabilité limitée par acte reçu par le même notaire en date du 17 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 276 du 11 août 1990, modifié à différentes reprises et en dernier lieu suivant procès-verbal du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C de l'année 2002, page 58959.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire de documenter comme suit la cession de parts intervenue entre eux, à savoir:

La société anonyme CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Willy Putz, préqualifié, ce-acceptant, les trente-six (36) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts fera l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l., conformément à l'article 1690 du Code Civil, par son gérant Monsieur Marc Michels, préqualifié.

Suite à la cession qui précède, les parts sociales de la société à responsabilité limitée BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l, d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

1) Monsieur Willy Putz, industriel, demeurant à Schieren, possède quatre-vingt-cinq parts sociales;	85
2) Madame Marianne Putz, épouse de Monsieur Romain Michels, demeurant à Esch-Alzette, possède soixante parts sociales;	60
3) Monsieur Marc Michels, indépendant, demeurant à Schieren, possède quarante-cinq parts sociales;	45
4) Madame Françoise Putz, employée privée, demeurant à Schieren, possède quatre-vingt quinze parts sociales;	95
5) Madame Christiane Putz, employée privée, demeurant à Schieren, possède quatre-vingt quinze parts sociales;	95
Total: trois cent quatre-vingt parts sociales.	380

La société anonyme CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A., ne fait plus partie de la société.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Putz, M. Michels, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 2 octobre 2003, vol. 612, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 octobre 2003.

M. Cravatte.

(902513.4/205/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 octobre 2003.

HR-LINCQX, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher.

R. C. Luxembourg B 95.900.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Raymond Paul van Es, HR Consultant, born on August 18, 1951 in Breda (The Netherlands), residing at L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher,

represented by Mr Jean-Claude Lucius, expert-comptable, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy issued on August 18, 2003.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the appearing party, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Jean-Claude Lucius, pre-named, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is HR - LINCQX.

Art. 3. The company's purpose is the advisory, the planning, the organizing, the training, the intermediary services and similar services in the area of Human Resources.

In addition the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies as well. The company may also contract loans and grant all kinds of support, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Grevenmacher. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at € 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) sharequotas of € 25.- (twenty-five euro) each, which have all been subscribed by Mr Raymond Paul van Es, HR Consultant, born on August 18, 1951 in Breda (The Netherlands), residing at L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of € 31,000.- (thirty-one thousand euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval.

If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2003.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about € 1,900.- (one thousand nine hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Mr Raymond Paul van Es, HR Consultant, born on August 18, 1951 in Breda (The Netherlands), residing at L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

The company is bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

Third resolution

The registered office of the company is established in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher.

The undersigned notary, who knows German and English, states herewith that on request of the proxy holder the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the German and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, am vierten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Hellinckx, Notar im Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herrn Raymond Paul van Es, HR-Berater, geboren am 18. August 1951 in Breda (Niederlande), wohnhaft in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher,

vertreten durch Herrn Jean-Claude Lucius, expert-comptable, berufsmäßig wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 18. August 2003.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten durch Herrn Jean-Claude Lucius, vorbenannt, erklärt, dass er eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den geltenden Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung HR - LINCQX an.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung, die Planung, die Organisation, die Schulung, die Vermittlung sowie ähnliche Dienstleistungen im Bereich der Personalführung.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an andern in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf € 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) festgesetzt, dargestellt durch 1.240 (eintausendzweihundertvierzig) Anteile von je € 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche alle von Herrn Raymond Paul van Es, HR-Berater, geboren am 18. August 1951 in Breda (Niederlande), wohnhaft in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher, gezeichnet worden sind.

Der Komparent, welcher die Anteile gezeichnet hat, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz eingezahlt worden ist, so dass die Summe von € 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des allgemeinen Gesellschafter sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Nießbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Nießbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Nießbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Außer seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In der Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividende können unter folgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

- eine Zwischenbilanz ist auf halb- oder vierteljährlicher Basis zu erstellen,
- die Zwischenbilanz muss genügende Gewinne, einschliesslich vorgetragener Gewinne ausweisen,
- den Beschluss Zwischendividende auszuzahlen nimmt eine ausserordentliche Generalversammlung der Teilhaber.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den 15 Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte, Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2003 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr € 1.900,- (eintausendneunhundert Euro).

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der alleinige Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten und das gesamte Kapital vertritt, hat sofort nach der Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herrn Raymond Paul van Es, HR-Berater, geboren am 18. August 1951 in Breda (Niederlande), wohnhaft in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers vertreten.

Dritter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6796 Grevenmacher, 19, im Weiher.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Bevollmächtigten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung maßgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.C. Lucius, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 2003, vol. 425, fol. 34, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 26. September 2003.

H. Hellinckx.

(061100.3/242/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 19.194.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 8 avril 2003

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire en tant qu'administrateurs pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004:

- Monsieur le Baron Benjamin de Rothschild
- Monsieur John Alexander
- Monsieur Luc Baatard
- Monsieur Laurent Dassault
- Monsieur José Luis de Vasconcelos e Sousa
- Monsieur Guy Grymberg
- Monsieur Claude Messulam
- Monsieur Frédéric Otto
- Monsieur E. Trévor Salathé
- Monsieur Daniel Yves Trèves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grégoire / G. Linard

Secrétaire Général / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063273.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

**FASTNET LUXEMBOURG, FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK
LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.713.

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK LUXEMBOURG S.A. en abrégé FASTNET LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.713, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 275 du 24 avril 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien Euler, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Barbara Bavay, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Durand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille quatre cents (2.400) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 240.000.000,- en EUR 5.949.444,59.

3.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de EUR 2.478,94

4.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des deux mille quatre cents (2.400) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de deux cent quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 240.000.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euros et cinquante-neuf cents (EUR 5.949.444,59).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des deux mille quatre cents (2.400) actions à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94), de sorte que le capital social souscrit au montant de cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euros et cinquante-neuf cents (EUR 5.949.444,59) sera représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions ayant toutes une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94).

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des deux mille quatre cents (2.400) actions de l'ancienne valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euros et cinquante-neuf cents (EUR 5.949.444,59), divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94) chacune. Il est libéré à concurrence de quatre millions quatre-vingt-dix mille deux cent quarante-trois euros et seize cents (EUR 4.090.242,16).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Euler, B. Bavay, P. Durant, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2003, vol. 424, fol. 80. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(062215.3/242/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**FASTNET LUXEMBOURG, FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK
LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062216.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

PanEuroLife S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

Signature powers as at 3 September 2003

It results from resolutions of the Board of Directors held on 3 September 2003 that pursuant to the provisions of articles 15 and 16 of the articles of association of the Company, the Board of Directors has taken the following resolutions with respect to signature authority.

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted.

I. General binding authority

Categories of people having signature authority to bind the Company vis-à-vis third parties, in accordance with the following provisions:

Level 0: Executive Board

Richard Headley, President of the Board of Directors

David Diamond, President & Chief Operating officer - NATIONWIDE GLOBAL

Level 1: Executive Vice President

Adam Uszpolewicz, Chief Executive Officer

Serge Lammerant, Senior Vice President Finance and Risk - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Dan A. Currie, Senior Vice President Operations - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Marie Brigitte Bissen Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Level 2:

Ron De Thomas, Vice president - Controller

Level 3:

Jean-Michel Turin, Vice President

Judith Gledhil, Vice President

Christian Musyck, Vice President

Thierry Cuchet, Vice President

Paul Janssens, Vice President
 Mohamed Ahdach, Manager
 Josée de Roy, Vice President Chief Actuary NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH
 Tracey Hodgson, Manager
 Steven Raines, Country Manager
 Peter Goos, Country Manager
 Philippe Sablot, Vice President
 Level 4:
 Patrick Dierckx
 Nathalie de Kerchove
 Alain Dieudonné
 Bruno Cox
 Level 5: Adm. Staff Supervisors
 Milenko Keserovic
 Christine Plagnieux
 Anne Sophie Ducharme
 Jean-François Ramirez y Leon
 Level 6: Sales Staff
 Guido Everearts
 Patrick Baijot
 Nico Steenkiste
 Gregory Giot

1. General binding authority

Subject to the special powers described under 2 - 4 hereinafter the financial restrictions set forth under II as well as the banking authority set forth under III, the Board of Directors has:

a) granted any member of Level 0, 1 or 2 jointly with any member of Level 0 or Level 1, the authority to bind the Company vis-à-vis third parties by signing any deed or agreement relating to the Company's day-to-day operations.

b) granted each member of Level 3 the authority to bind the Company vis-à-vis third parties by signing any deed or agreement relating to the day-to-day operations of the departments under their respective responsibility; it is pointed out that such authority is not granted individually but must be exercised jointly with another member of Level 0, 1 or 2.

2. Authority regarding employment contracts

The Board of Directors grants:

- Any two members of Level 0 jointly or any two members of Level 0 and Level 1 jointly, the authority to sign any employment contracts and related agreements, which are entered into by the Company with its employees.

- Any member of Level 0 or Level 1 the authority to sign each individually all covering letters to employment contracts.

3. Authority regarding certain operations falling under the responsibility of the Human Resources Department

The Board of Directors grants the Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH, the following authority:

a) With respect to training provided by the Company to its employees: the authority to sign alone any contractual and financial commitments relating thereto.

b) With respect to personnel and payroll management, the authority to:

- sign alone monthly payroll instructions to providers of outside services, various correspondence addressed to tax authorities, the social security administration, health insurance providers (with regard to enrolment, amendments or information, etc.)

- prepare and sign alone payroll and employment statements

- sign alone the monthly invoices of companies entrusted with the payroll

- sign alone for approval purposes all the monthly invoices regarding the various social insurance premiums

- sign alone all contractual and financial commitments relating to expatriates of NGH

c) With respect to hiring, the authority to:

- sign alone all correspondence addressed to temp agencies

- sign alone all service contracts entered into with recruitment and other executive search firms

4. Authority regarding certain operations falling under the responsibility of the Sales Division

The Board of Directors grants:

- Any member of Level 0 or Level 1, the authority to sign each individually the business relationship agreements entered into with intermediaries as well as any amendments relating to asset management fees.

- Any member of Level 0 or Level 1, the authority to sign each individually the tax statements delivered to customers and brokers.

II. Financial restrictions

Subject to the special powers described under I. 2 through 4 and under III, all financial commitments and expenses incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two authorised persons, each belonging to the categories listed under I. above in accordance with the following terms:

Thresholds for required signatures:

1. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 250,000.- per transaction, the Company is validly bound by the joint signatures of any two members of Level 0, or any two members of Level 0 and Level 1.

2. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 150,000.- and is below EUR 250,000.- per transaction, the Company is validly bound by the signature of a Level 0, 1 or 2 member together with the signature of a Level 0 or 1 member.

3. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 25,000.- and is below EUR 150,000.- per transaction, the Company is validly bound by the signature of a Level 0, 1, 2 or 3 member together with the signature of a Level 0, 1 or 2 member.

4. With respect to commitments the amount of which equals or exceeds EUR 10,000.- and is below EUR 25,000.- per transaction, the Company is validly bound by the signature of a Level 0, 1, 2, 3 or 4 together with the signature of a Level 0, 1, 2 or 3 member.

5. With respect to commitments the amount of which is below EUR 10,000.- per transaction, the Company is validly bound by the joint signatures of two members of levels 0, 1, 2, 3, or 4.

III. Banking authority

The persons listed below are granted authority over any corporate bank account of the Company inter alia to sign payment orders deriving in particular from commitments assumed in accordance with II above, and any other financial transaction:

Categories of people having signature authority over a bank account in accordance with the provisions following, include all the levels mentioned under section I «General binding authority», and additionally the following 2 levels:

Level 7: NGH

Subject to restrictions described sub. III. 5.

Milton E. Fullen

Carol L. Dove

Brian W. Nocco

Level 8: Asset Management

Arnaud Lecoeuvre

Beatrice Dessauger

Didier Reiter

1. Endorsement of cheques received in any amount, in favour of all the Company's bank accounts:

In this respect, an individual signature authority is granted to all authorised persons belonging to Levels 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7.

2. Buying and selling of fund units as part of managing life assurance contracts / Payment orders for surrenders, redemptions in case of death, and commissions fees:

The Company is validly bound:

- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 150,000.-, by the signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7 member together with a Level 0 or 1 member.

- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 10,000.- and is below EUR 150,000.-, by the signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7 member together with a Level 0, 1, 2 or 3 member.

- With respect to transactions the amount of which is below EUR 10,000.-, by the individual signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7 member.

3. Other payment orders, withdrawal of funds, and other market transactions carried out as part of the Company's cash management:

The Company is validly bound:

- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 150,000.-, by the signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7 member together with a Level 0 or 1 member.

- With respect to transactions the amount of which equals or exceeds EUR 10,000.- and is below EUR 150,000.-, by the signature of a Level 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7 member together with a Level 0, 1, 2 or 3 member.

- With respect to transactions the amount of which is below EUR 10,000.-, by the individual signature of a Level 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 or 7 member.

4. Market transactions carried out as part of the management of in-house funds administered by PanEuroLife:

It has to be noticed that transactions carried out within the internal funds management are not submitted to the thresholds described under section II.

The Board of Directors grants each Level 8 member, together with a Level 0, 1, 2 or 3 member, the authority to sign all orders relating to purchases and sales of securities, that are required for the day-to-day management of the in-house funds administered by the Company.

5. Restrictions to signature authority granted to the Level 7 members:

The Board resolved that the Level 7 members are not authorised to operate bank accounts of the Company on which client's funds are held or through which such funds are transferred, in order to avoid any breach of Luxembourg insurance secrecy regulation.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Pouvoirs de signature au 3 septembre 2003

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 3 septembre 2003 qu'en vertu des dispositions des articles 15 et 16 des statuts de la Société, le Conseil d'administration a pris les résolutions suivantes relatives aux pouvoirs de signature.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés.

I. Pouvoir général de signature

Les catégories de personnes suivantes disposent d'un pouvoir général de signature et peuvent engager la Société vis-à-vis des tiers selon les règles qui suivent:

Niveau 0: Conseil de direction

Richard Headley, Président du Conseil d'Administration

David Diamond, Président & Chief Operating officer - NATIONWIDE GLOBAL

Niveau 1: Executive Vice President

Adam Uszpolewicz, Chief Executive Officer

Serge Lammerant, Senior Vice President Finance and Risk - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Dan A. Currie, Senior Vice President Operations - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Marie Brigitte Bissen, Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Niveau 2:

Ron De Thomas, Vice President - Controller

Niveau 3:

Jean-Michel Turin, Vice President

Judith Gledhil, Vice President

Christian Musyck, Vice President

Thierry Cuchet, Vice President

Paul Janssens, Vice President

Mohamed Ahdach, Manager

Josée de Roy, Vice President Chief Actuary - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC. LUXEMBOURG BRANCH

Tracey Hodgson, Manager

Steven Raines, Country Manager

Peter Goos, Country Manager

Philippe Sablot, Vice President

Niveau 4:

Patrick Dierckx

Nathalie de Kerchove

Alain Dieudonné

Bruno Cox

Niveau 5: Superviseurs administratifs

Milenko Keserovic

Christine Plagnieux

Anne Sophie Ducharme

Jean-François Ramirez y Leon

Niveau 6: Vendeurs

Guido Everearts

Patrick Baijot

Nico Steenkiste

Gregory Giot

1. Pouvoirs de signature général

Sous réserve des pouvoirs spéciaux prévus sous 2 - 4 ci-après, les restrictions financières énoncées à la Section II, ainsi que des règles relatives aux pouvoirs bancaires prévues à la Section III, le Conseil d'Administration a:

a) accordé à tout membre du Niveau 0, 1 ou 2 conjointement avec tout membre du Niveau 0 ou du Niveau 1, le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des parties tierces par la signature de tout acte ou accord relatifs aux opérations courantes de la Société.

b) accordé à chaque membre du Niveau 3 le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des parties tierces en signant tout acte ou accord relatifs aux opérations courantes des départements dépendant respectivement de leur responsabilité; il est précisé qu'un tel pouvoir n'est pas accordé individuellement, mais doit être exercé conjointement avec un autre membre du Niveau 0, 1 ou 2.

2. Pouvoirs relatifs aux contrats de travail

Le Conseil d'Administration a accordé à:

- deux membres quelconques du Niveau 0 conjointement ou deux membres respectivement du Niveau 0 et du Niveau 1 conjointement, le pouvoir de signer seul tout contrat d'emploi et accords y relatifs qui sont conclus par la Société avec ses employés.

- tout membre du Niveau 0 ou du Niveau 1 le pouvoir de signer seul toutes lettres de couverture liées aux contrats de travail.

3. Pouvoirs relatifs à certaines opérations dont le Département des Ressources Humaines est responsable

Le Conseil d'Administration a accordé au Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH les pouvoirs suivants:

a) En ce qui concerne toute formation offerte par la Société à ses employés: le pouvoir de signer seule tous engagements contractuels ou financiers y relatifs.

b) En ce qui concerne la gestion du personnel et le traitement des salaires, le pouvoir de:

- signer seul les instructions de traitements de salaires mensuels aux fournisseurs de services extérieurs, les divers courriers adressés aux autorités fiscales, à l'administration de la sécurité sociale, aux fournisseurs d'assurances de soins médicaux (concernant le traitement, les modifications ou les informations, etc.)

- préparer et signer seul le traitement des salaires et les accords salariaux

- signer seul les factures mensuelles des sociétés en charge du traitement des salaires

- signer seul pour accord toutes les factures mensuelles concernant les diverses primes d'assurance sociale

- signer seul tous engagements contractuels ou financiers relatifs aux personnes expatriées de NGH

c) Relativement au recrutement, le pouvoir de:

- signer seul tous courriers adressés à des agences d'intérim

- signer seul tous contrats de service conclus avec des sociétés de recrutement et de recherches de cadres dirigeants

4. Pouvoirs relatifs à certaines opérations dont la Division des Vente (Sales Division) est responsable

Le Conseil d'Administration a accordé à:

- tout membre du Niveau 0 ou du Niveau 1, le pouvoir de signer seul les accords de relations commerciales conclus avec les intermédiaires, ainsi que toutes modifications relatives au frais de gestion d'actifs.

- tout membre du Niveau 0 ou du Niveau 1, le pouvoir de signer seul les déclarations fiscales délivrées aux clients et aux assureurs.

II. Restrictions financières

Sous réserve des pouvoirs spéciaux prévus de la Section I. 2. à 4. et à la Section III, tous engagements financiers et toutes dépenses financières dus en raison des opérations courantes de la Société, requièrent la signature de deux personnes autorisées, chacune appartenant à la liste des catégories établies sous la Section I, ci-avant, conformément aux conditions qui suivent:

Seuils de signatures requis:

1. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 250.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres quelconques du Niveau 0 ou de deux membres respectivement du Niveau 0 et du Niveau 1.

2. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 150.000,- et est inférieur à EUR 250.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Niveau 0, 1 ou 2 conjointement avec la signature d'un membre du Niveau 0 ou 1.

3. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 25.000,- et est inférieur à EUR 150.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3 conjointement avec la signature d'un membre du niveau 0, 1 ou 2.

4. En ce qui concerne les engagements dont le montant est égal ou supérieur à EUR 10.000,- et est inférieur à EUR 25.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3 ou 4 conjointement avec la signature d'un membre du niveau 0, 1, 2 ou 3.

5. En ce qui concerne les engagements dont le montant est inférieur à EUR 10.000,- par opération, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Niveau 0, 1, 2, 3 ou 4.

III. Pouvoirs bancaires

Il a été accordé aux personnes ci-après énumérées le pouvoir d'opérer sur tout compte bancaire social de la Société, en ce compris le pouvoir de signer des ordres de paiement spécifiquement émis en raison d'engagements pris conformément à la Section II ci-avant, et toute autre opération financière:

Les catégories des personnes ayant pouvoir de signature sur un compte bancaire, conformément aux règles qui suivent, comprennent, outre tous les niveaux mentionnés sous la Section I «Pouvoir général de signature», les 2 niveaux qui suivent:

Niveau 7: NGH

Soumis aux restrictions décrites sub. III. 5.

Milton E. Fullen

Carol L. Dove

Brian W. Nocco

Niveau 8: Gestion d'actifs (Asset Management)

Arnaud Lecoivre

Béatrice Dessauger

Didier Reiter

1. Endossement de chèques pour tout montant, au profit de tous les comptes bancaires de la Société:

A cet égard, un pouvoir de signature individuel a été accordé à toutes les personnes autorisées appartenant aux Niveaux 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7.

2. Achat et vente de parts de fonds liées aux contrats de gestion d'assurance-vie / Ordre de paiement en faveur des survivants, remboursement en cas de décès et frais de commissions:

La Société est valablement engagée:

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 150.000,-, par la signature d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 conjointement avec un membre du Niveau 0 ou 1.

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 10.000,-, et est inférieur à EUR 150.000,- par la signature d'un membre du Niveau 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 conjointement avec un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3.

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est inférieur à EUR 10.000,-, par la signature individuelle d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7.

3. Autres ordres de paiement, versements de fonds et autres opérations commerciales effectués dans le cadre de la gestion des liquidités de la Société:

La Société est valablement engagée:

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 150.000,-, par la signature d'un membre du Niveau 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 conjointement avec un membre du Niveau 0 ou 1.

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est égal ou supérieur à EUR 10.000,-, et est inférieur à EUR 150.000,-, par la signature d'un membre du Niveau 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 conjointement avec un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3.

- En ce qui concerne les opérations dont le montant est inférieur à EUR 10.000,-, par la signature individuelle d'un membre du Niveau 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7.

4. Opérations commerciales effectuées dans le cadre de la gestion des fonds internes administrés par PanEuroLife:

Il convient de noter que les opérations effectuées dans le cadre de la gestion interne des fonds ne sont pas soumises aux seuils prévus par la Section II.

Le Conseil d'Administration a accordé à chaque membre du Niveau 8, conjointement avec un membre du Niveau 0, 1, 2 ou 3, le pouvoir de signer tous ordres relatifs aux achats et ventes de titres, qui sont requis pour la gestion quotidienne des fonds internes administrés par la Société.

5. Restrictions au pouvoir de signature accordé aux membres du Niveau 7:

Le Conseil a décidé que les membres du Niveau 7 ne sont pas autorisés à opérer les comptes bancaires de la Société sur lesquels sont déposés les fonds du client ou au travers desquels de tels fonds sont transférés, afin d'éviter toute violation des règles luxembourgeoises du secret professionnel en matière d'assurances.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

PanEuroLife S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01110. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062276.2//317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

PROMOTION IMMOBILIERE R. WERCOLLIER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 12.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(063237.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.008.

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.008, constituée sous la dénomination de CREDIT LYONNAIS INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A. (CLIFS S.A.), suivant acte reçu en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 101 du 29 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2001, publié au Mémorial C numéro 191 du 4 février 2002, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2002 publié au Mémorial C numéro 238 du 5 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Deborgher, administrateur de société, demeurant à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Burnet, comptable, demeurant à Hayange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Que toutes les mille deux cent quarante (1.240) actions représentant l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires défini à l'article 22 des statuts de la Société. L'article 22 des statuts prendra la teneur suivante:

Art. 22. Pouvoirs - Convocation. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier du mois de juin à dix heures.

2. Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier du mois de mars au premier du mois de juin.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article vingt-deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 22. Pouvoirs - Convocation.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier du mois de juin à dix heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Deborgher, S. Wolter, D. Burnet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2003, vol. 424, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(062211.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062213.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers.
R. C. Luxembourg B 52.896.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Yvonne Schonckert, épouse de Monsieur Dieter Martini, sans état particulier, née à Luxembourg, le 9 septembre 1952, demeurant à L-8082 Bertrange, 9, rue Alphonse Munchen.

2.- Madame Josette Lambert, employée privée, née à Luxembourg, le 4 juin 1956, demeurant à L-8053 Bertrange, 7, rue des Champs.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE DES ETUDIANTS (R. C. S. Luxembourg section B numéro 52.896), avec siège social à L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers, a été constituée sous la dénomination de WEY-

NANDT & SCHONCKERT, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 31 du 17 janvier 1996,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 179 du 10 avril 1996,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par la réunion des associées en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 661 du 29 avril 2002.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 11 juin 2003, Madame Josette Weynandt, épouse de Monsieur Gilbert Strasser, indépendante, née à Hesperange, le 11 septembre 1951, demeurant à L-8071 Bertrange, 17, Cité Riedgen, a cédé ses cinquante (50) parts sociales dans la prédite société LIBRAIRIE DES ETUDIANTS, à Madame Josette Lambert, préqualifiée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associées la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Madame Yvonne Schonckert, épouse de Monsieur Dieter Martini, sans état particulier, née à Luxembourg, le 9 septembre 1952, demeurant à L-8082 Bertrange, 9, rue Alphonse Munchen, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Josette Lambert, employée privée, née à Luxembourg, le 4 juin 1956, demeurant à L-8053 Bertrange, 7, rue des Champs, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Troisième résolution

Les associés confirment:

- la démission de Madame Josette Weynandt, préqualifiée, comme gérante technique de la société, avec effet au 30 juin 2003, et

- la nomination de Madame Josette Lambert, préqualifiée, comme nouvelle gérante technique de la société, à partir du 1^{er} juillet 2003.

Quatrième résolution

Les associées constatent que la gérance de la société est dorénavant effectuée comme suit:

- Madame Josette Lambert, employée privée, née à Luxembourg, le 4 juin 1956, demeurant à L-8053 Bertrange, 7, rue des Champs, gérante technique;

- Madame Yvonne Schonckert, épouse de Monsieur Dieter Martini, sans état particulier, née à Luxembourg, le 9 septembre 1952, demeurant à L-8082 Bertrange, gérante administrative.

Cinquième résolution

Les associées décident de fixer le pouvoir d'engagement de la société comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'une gérante jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature obligatoire de la gérante technique est nécessaire.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schonckert, Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2003, vol. 524, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2003.

J. Seckler.

(061937.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

HELIER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 79.457.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2003, les actionnaires ont accepté les démissions avec effet immédiat des personnes suivantes de leur qualité d'administrateur de la Société:

- Ian Francis Wade;
- Edith Shih; et
- Richard Waichi Chan.

Lors de la même assemblée, les actionnaires ont nommé en tant qu'administrateur les personnes suivantes et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2003 et statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Rusty Krahn, ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, né dans le Massachusetts le 30 janvier 1954, demeurant au 405 Limestone Rd Ridgefield Ct (USA) 06877; et
- Jeff Caso, ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, né à New York City le 12 juin 1947, demeurant au 43, rue St Didier, 75116 Paris.

Par conséquent, les administrateurs de la Société sont désormais les suivants:

- Rusty Krahn, préqualifié,
- Jeff Caso, préqualifié, et
- Robert Finnegan.

Dans la même assemblée, les actionnaires ont décidé de nommer, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2003 et statuant sur les comptes au 31 décembre 2002, KPMG S.C., 31, allée Scheffer, L-2550 Luxembourg, en tant que commissaires aux comptes de la Société en remplacement de Pricewaterhousecoopers, S.à r.l.

Pour publication
HELIER INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063251.3/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

BERANTI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 65.346.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signature

(063239.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

INTERNATIONALE DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.438.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2003

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé la nomination de Monsieur Fons Mangel au poste d'Administrateur-Délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme
F. Mangel
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063827.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

VENTURE GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.398.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENTURE GROUP S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.398, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 457 du 12 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Elter, prénommé, remplacé par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 325 du 6 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Nadine Rodenbourg-Closter, employée privée, demeurant à Mertzig.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Liliane Freichel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt mille (80.000) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de liras italiennes (ITL) en euros (EUR), au taux de conversion de EUR 1,-=ITL 1.936,27 du capital social actuel de ITL 800.000.000,- en EUR 413.165,52

2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3.- Transformation des quatre-vingt mille (80.000) actions nominatives en quatre-vingt mille (80.000) actions au porteur.

4.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

5. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de liras italiennes (ITL) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de huit cent millions de liras italiennes (ITL 800.000.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes (ITL 1.936,27), en capital d'un montant de quatre cent treize mille cent soixante-cinq euros et cinquante-deux cents (EUR 413.165,52).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des quatre-vingt mille (80.000) actions nominatives existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer les quatre-vingt mille (80.000) actions nominatives en quatre-vingt mille (80.000) actions au porteur.

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de liras italiennes (ITL) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des quatre-vingt mille (80.000) actions de l'ancienne valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles au porteur sans désignation de valeur nominale et pour procéder à l'annulation de toutes les actions nominatives anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cent treize mille cent soixante-cinq euros et cinquante-deux cents (EUR 413.165,52), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wolter-Schieres, N. Rodenbour-Closter, L. Freichel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2003, vol. 425, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(062238.3/242/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

VENTURE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062239.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

CONDOR A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.675.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063275.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

ASTROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.543.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2003

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Marc Eeckels et de nommer Monsieur Luc Maton, administrateur de sociétés, demeurant à B-9050 Gentbrugge, Bruilofstraat, comme nouvel administrateur de la société pour terminer le mandat de Monsieur Marc Eeckels.

Cette démission sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

C. Reuter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063825.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

UNITED FUEL A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.113.

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063277.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 163.360.000.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 79.234.

En date du 15 septembre 2003, l'associé unique de la société a décidé:

1) d'accepter la démission de Monsieur Jacobus Pull, demeurant au 9, Zuiderveldweg, NL-3881 LJ Putten de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 avril 2003.

2) de nommer en qualité de gérant Monsieur Emilio Pérez Carrillo, résidant au 2, Avenida Felipe Klein, SP-12580 Benicarló (Castellón), à compter du 11 août 2003 et pour une durée indéterminée.

3) de nommer en qualité de gérant Monsieur Michael Karl-Heinz Boy, résidant 68, Wittenburgerweg, NL-2244 CC Wassenaar, à compter du 4 août 2003 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063735.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

HOLDING AZHARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.157.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2003 que le siège social de la société est transféré à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063822.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

HUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.954.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 8 octobre 2003, les actionnaires ont décidé:

1) d'accepter la démission des administrateurs suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Madame Noëlla Antoine, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Madame Pascale Nutz, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2009:

* Monsieur Stefan de Hevesy, demeurant à Advokatfirman Vinge KB, Box 1703, SE 111 87 Stockholm

* Monsieur Ulf Sallnäs, demeurant à Advokatfirman Vinge KB, Box 1703, SE 111 87 Stockholm

* Monsieur Bo Adrianzon, demeurant à Advokatfirman Vinge KB, Box 1703, SE 111 87 Stockholm

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063752.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

ALBAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.707.

L'an deux mille deux, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALBAMAR HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 379 du 11 octobre 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu sous seing privé (conversion en Euro), en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 5 mars 2002, numéro 355.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire.

La liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les douze mille (12.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation du bilan de clôture de la société établi au 30 juin 2002.

2.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, sans dissolution préalable et transformation concomitante de la société en une société de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

3.- Acceptation de la démission des Administrateurs actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} juillet 2002 jusqu'à la date de la présente assemblée.

4.- Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes actuel et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat pour la période allant du 1^{er} juillet 2002 jusqu'à la date de la présente assemblée.

5.- Nomination des Administrateurs.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan de clôture de la société établi au 30 juin 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey aux Iles Vierges Britanniques, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée approuve les statuts de la société tels qu'ils ont été publiés au Mémorial C numéro 379 du 11 octobre 1991.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des Administrateurs actuels et elle leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} juillet 2002 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes actuel et elle lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat pour la période allant du 1^{er} juillet 2002 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

- INTERNATIONAL MANAGEMENT AND ADMINISTRATION COMPANY (I.M.A.C.), ayant son siège social à Urbanizacion Obarrio, Calle 56E N° 4, Edif. Enid.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques au notaire à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Tortola et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Tavares, S. Rocha, I. Schul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} octobre 2003, vol. 422, fol. 60, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062241.3/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

DANICA LIFE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 36.790.

Signature powers as at 3 September 2003

It results from the resolutions of the Board of Directors held on 3 September 2003 that pursuant to the provisions of Article 11 of the Articles of Association of the company, the Board of Directors unanimously approved the following resolution with respect to signature authority.

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted.

I. General binding authority

Categories of people having signature authority to bind the company vis-à-vis third parties, in accordance with the following provisions:

Level 0: Executive Board

Richard D. Headley, President of the Board of Directors

David A. Diamond, President & Chief Operating Officer - NATIONWIDE GLOBAL

Milton E. Fullen

Level 1: Executive Vice-President

Adam Uszpolewicz, Chief Executive Officer

Serge Lammerant, Senior Vice President Finance and Risk - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Dan A. Currie, Senior Vice President Operations - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Marie Brigitte Bissen, Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Level 2:

Flemming Lauridsen, Deputy General Manager

Paul Janssens, Vice President

Level 3:

Esther Pillot

Mette Munk Madsen

Flemming Subcleff

Henriette Holm

Karen Have Andersen

The company is validly bound:

- with respect to subscription of any life insurance policy and capital redemption Bonds, both a Level 3 and a level 0 or 1 must sign the contract. However, when a level 1 is unavailable and the amount does not exceed 1.- Million Euros, a level 0 or 2 with a level 3 is needed.

- All disbursement or agreements binding the company requires two signatures with a least one level 0 or level 1 if the amount exceeds 10,000.- Euros. Under 10,000.- Euros, disbursement requires two signatures with at least one level 0, 1 or 2.

II. Authority regarding employment contracts

- the Boards grants any two members of Level 0 jointly or any two members of Level 0 and level 1 jointly the authority to sign any employment contracts and related agreements, which are entered into by the company with its employees.

- The Board grants any member of level 0 or level 1 the authority to sign each individually all covering letters to employment contracts.

III. Authority regarding certain operations falling under the responsibility of the human resources department

The Board of Directors grants the Vice-President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH, the following authority:

a) With respect to training provided by the company to its employees: the authority to sign alone any contractual and financial commitments relating thereto.

b) With respect to personnel and payroll management, the authority to:

- sign alone monthly payroll instructions to providers of outside services, various correspondence addressed to tax authorities, the social security administration, health insurance providers (with regard to enrolment, amendments or information, etc.)

- prepare and sign alone payroll and employment statements
- sign alone the monthly invoices of companies entrusted with the payroll
- sign alone for approval purposes all the monthly invoices regarding the various social insurance premiums
- sign alone all contractual and financial commitments relating to expatriates of NGH

c) With respect to hiring, the authority to:

- sign alone all correspondence addressed to temp agencies
- sign alone all service contracts entered into with recruitment and other executive search firms

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Pouvoirs de signature au 3 septembre 2003

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 3 septembre 2003 qu'en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a pris à l'unanimité les résolutions suivantes relatives aux pouvoirs de signature.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés.

I. Pouvoir général de signature

Les catégories de personnes suivantes disposent d'un pouvoir général de signature et peuvent engager la société vis-à-vis des tiers selon les règles qui suivent:

Niveau 0: Conseil de direction

Richard D. Headley, Président du Conseil d'Administration

David A. Diamond, Président & Chief Operating Officer - NATIONWIDE GLOBAL

Milton E. Fullen

Niveau 1: Executive Vice President

Adam Uszpolewicz, Chief Executive Officer

Serge Lammerant, Senior Vice President Finance and Risk - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Dan A. Currie, Senior Vice President Operations - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Marie Brigitte Bissen, Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH

Niveau 2:

Flemming Lauridsen, Deputy General Manager

Paul Janssens, Vice President

Niveau 3:

Esther Pillot

Mette Munk Madsen

Flemming Subcleff

Henriette Holm

Karen Have Andersen

La société est valablement engagée:

- En ce qui concerne la souscription de toutes polices d'assurance vie et de «capital redemption bonds», par la signature conjointe d'un membre du Niveau 3 et d'un membre du Niveau 0 ou 1. Cependant si aucun membre du Niveau 1 n'est disponible et que le montant n'excède pas 1,- million d'euros, la signature d'un membre du Niveau 0 ou 2, conjointement avec celle d'un membre du Niveau 3, est nécessaire.

- Tous paiements ou accords engageant la société exigent deux signatures dont l'une au moins est du Niveau 0 ou du Niveau 1 si le montant excède 10.000,- euros. Pour tout paiement inférieur à 10.000,- euros, il est nécessaire d'obtenir deux signatures, dont l'une au moins de Niveau 0, 1 ou 2.

II. Pouvoirs relatifs aux contrats de travail

- Le conseil d'administration accorde à deux membres quelconques du Niveau 0 conjointement ou à deux membres respectivement du Niveau 0 et du Niveau 1 conjointement, le pouvoir de signer tout contrat d'emploi et accords y relatifs, qui sont conclus par la société avec ses employés.

- Le conseil d'administration accorde à tout membre du Niveau 0 ou du Niveau 1 le pouvoir de signer seul toutes lettres de couverture liées aux contrats de travail.

III. Pouvoirs relatifs à certaines opérations dont le département des ressources humaines est responsable

Le Conseil d'Administration accorde au Vice President Human Resources - NATIONWIDE GLOBAL HOLDING INC LUXEMBOURG BRANCH, les pouvoirs suivants:

a) En ce qui concerne toute formation offerte par la société à ses employés: le pouvoir de signer seul tous engagements contractuels ou financiers y relatifs.

b) En ce qui concerne la gestion du personnel et le traitement des salaires, le pouvoir de:

- signer seul les instructions de traitements de salaires mensuels aux fournisseurs de services extérieurs, les divers courriers adressés aux autorités fiscales, à l'administration de la sécurité sociale, aux fournisseurs d'assurances de soins médicaux (concernant le traitement, les modifications ou les informations, etc.)

- préparer et signer seul le traitement des salaires et les accords salariaux

- signer seul les factures mensuelles des sociétés en charge du traitement des salaires

- signer seul pour accord toutes les factures mensuelles concernant les diverses primes d'assurance sociale

- signer seul tous engagements contractuels ou financiers relatifs aux personnes expatriées de NGH

c) Relativement au recrutement, le pouvoir de:

- signer seul tous courriers adressés à des agences d'intérim
 - signer seul tous contrats de service conclus avec des sociétés de recrutement et de recherches de cadres dirigeants
- Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

DANICA LIFE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01106. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062275.2//129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.674.

En date du 16 septembre 2003, les actionnaires de BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard Becquer de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat

- de nommer au poste d'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004:

* Monsieur Trevor Bayley, demeurant à Chelston, Mill Lane, Hurley, Berkshire, UK-SL6 5ND

* Dr Peter Paul Moll, demeurant à Finsterwalderstrasse 25, D-80997 Munich

* Monsieur Dieter Haap, demeurant à Schwesternweg 44, D-89284 Pfaffenhofen, Munich.

En conséquence, le conseil d'administration se compose de cinq membres:

- Monsieur Trevor Bayley

- Dr Peter Paul Moll

- Monsieur Dieter Haap

- Monsieur Block Martin

- Monsieur Hartmann Karsten

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063745.3/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

ZADOC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.426.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire est arrivé à échéance et décide de renouveler pour une période de 6 ans, le mandat de Monsieur Marcel H.B. Muijres et de Madame Ingrid J.C. Zwaans, administrateurs sortants.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et comme nouveau commissaire aux comptes la société AUDITEX, S.à r.l., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte que suite à la conversion systématique des devises «in» en EUR le 1^{er} janvier 2002, le capital de la société a été automatiquement converti en euros. Il est actuellement de EUR 92.960,07 et est représenté par 3.750 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063755.3/531/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

WIRETEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.269.

—
Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 juin 2003

Conformément à l'article 9 des statuts de WIRETEL INTERNATIONAL, le Conseil d'Administration à l'unanimité désigne Monsieur Alain Renard au poste de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02072.— Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063824.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

KOMBAIN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.119.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Serguey Terechshenko, président de sociétés, demeurant à Almaty, Kazakhstan, président du conseil d'administration

- Monsieur Guy Sachs, manager, demeurant à F-Châteauneuf de Grasse

- Monsieur Vincent Aupetit, ingénieur, demeurant à F-Opio

- Monsieur Wladimir Grekoff, consultant, demeurant à Almaty, Kazakhstan

- Monsieur Philippe Meyer, avocat, demeurant à CH-Genève

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01907. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063826.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

NAVICOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.482.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de trois ans, leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Leysen Christian, Ingénieur Commercial, demeurant à B-2600 Berchem.

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

- Elsen Yves, Directeur Commercial, demeurant à L-8266 Mamer.

- Wijckmans Ludo, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-1981 Hofstade.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à 2, rue Grande à B-6767 Torgny pour une durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02065. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063828.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

NATEC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.445.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Armand Haas, administrateur-démissionnaire

- Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063829.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

EURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.025.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2003

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck.
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange.
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009. Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 2003 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063831.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

COMPUTACENTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 52.391.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 septembre 2003 que:

le siège social de la société a été transféré:

de L-1616 Luxembourg, Galerie Kons II, 26, place de la Gare à L-2540 Luxembourg 26-28, rue Edward Steichen.
Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063842.3/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

GraanFin EUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signature.

(063832.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

HILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2003

Conseil d'administration

L'assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de M. Gilberto Zanin et décide de nommer en son remplacement M. Renato Lorenzin pour terminer le mandat de M. Zanin jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007. Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée à l'unanimité désigne M. Renato Lorenzin au poste de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007 est composé comme suit:

- Lorenzin Renato, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (CH), cat. A, Président
- Bonatti Enrico, administrateur de sociétés, demeurant à Roveredo, Suisse, cat. A
- Rocca Gianfelice, administrateur de sociétés, demeurant à Milano, Italie, cat. A
- Benetton Alessandro, administrateur de sociétés, demeurant à Treviso, Italie, cat. A
- Chiarva Gianni, administrateur de sociétés, demeurant à Milano, Italie, cat. B
- Chiarva Giorgio, administrateur de sociétés, demeurant à Milano, Italie, cat. B
- Bruce Jones Tom, administrateur de sociétés, demeurant à Sterlingshire, Ecosse, cat. B
- Cuneo Gianfelippo, administrateur de sociétés, demeurant à Finale Ligure, Italie, cat. B

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063834.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

F.B.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 86.118.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 6 octobre 2003

Le mandat d'Administrateur ainsi que le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Jean-Michel Zang sont révoqués.

La décharge de Monsieur Jean-Michel Zang, pour l'exercice de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué jusqu'à ce jour, sera votée lors de l'approbation des comptes annuels 2002 et 2003 par l'assemblée générale ordinaire.

Monsieur Jean-Michel Juventy, gérant de restaurant, demeurant à L-8269 Mamer, 6, rue Wieseck est nommé au poste d'Administrateur laissé vacant suite à la révocation de Monsieur Jean-Michel Zang.

Conformément à l'article 11 des statuts, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Michel Fachena, directeur de société, demeurant à F-77100 Meaux, 9, place de l'Hôtel de Ville.

L'assemblée confirme la délégation de la tenue de la comptabilité à la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

F.B.Z. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064317.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 69.979.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de A & A CHEMICALS A.G., suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 590 du 30 juillet 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 3 juin 2003, numéro 602.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernd Gerhard Leistner, Heilpraktiker, demeurant à D-Namborn-Hirsten.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur René Bouschet, comptable diplômé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Laurence Thonon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'importation, l'exportation et la vente de denrées alimentaires, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, toutes autres formes de placement, l'acquisition, la souscription ou toute autre manière, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Prendre part à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation et la vente de denrées alimentaires, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, toutes autres formes de placement, l'acquisition, la souscription ou toute autre manière, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Prendre part à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of A & A CHEMICALS A.G., by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 21st of May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 30th of July 1999, number 590.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 28th of February 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 3rd of June 2003, number 602.

The meeting was presided by Bernd Gerhard Leistner, Heilpraktiker, residing in D-Namborn-Hirsten.

The chairman appointed as secretary René Bouschet, comptable diplômé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Laurence Thonon, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the purpose of the company as follows:

«The purposes of the company are the import, the export, the sale of foodstuffs, the acquisition of interests in any other form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies, any other investment form, the acquisition, the subscription or any other manner, the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests. Participate in the organization and development of any industrial or trading companies and grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and other kind of debentures. The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose. It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests. Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.»

2.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend the purpose of the company, so that article two of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 2.** The purposes of the company are the import, the export, the sale of foodstuffs, the acquisition of interests in any other form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies, any other investment form, the acquisition, the subscription or any other manner, the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests. Participate in the organization and development of any industrial or trading companies and grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and other kind of debentures. The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose. It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests. Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: B. G. Leistner, R. Bouschet, L. Thonon.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2003, vol. 425, fol. 17, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(062865.3/242/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitburg.

R. C. Luxembourg B 69.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062866.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

21 TECH. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.226.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2003

Conseil d'administration

Suite au décès de Monsieur Filippo Grossi et conformément à l'article 8 des statuts qui stipule qu'en cas de vacance d'un administrateur l'assemblée devra renommer tous les administrateurs, l'assemblée décide de nommer comme administrateurs, leurs mandats se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007:

- Zandona Carlos E., administrateur de sociétés, demeurant à Buenos Aires, catégorie A
- Rezzonico Mauro, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6968 Sonvico, catégorie A
- Lorenzin Renato, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (CH), catégorie A
- Mowinkel John, administrateur de sociétés, demeurant à GB-London SW5 0HE, cat. B
- Spijkerman Theo, administrateur de sociétés, demeurant à NL-1901 LM Castricum, cat. B

Conformément à l'article 14 des statuts, l'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Renato Lorenzin. La société se trouvera par conséquent valablement représentée et engagée par la signature individuelle de M. Renato Lorenzin respectivement par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un des deux doit être de catégorie A.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangel

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063835.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

SECURAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.302.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2003

Conseil d'Administration:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée de trois ans, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2003/2004 est composé comme suit:

- Francken Marc, administrateur de sociétés, demeurant à B-2980 Zoersel, président et administrateur-délégué,
- Muller Edmond, industriel, demeurant à L-8378 Kleinbettingen,
- Mangel Fons, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de la société REVILUX S.A. avec siège social à 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg pour la durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063838.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

AHLERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.499.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2003

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de trois ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2003/2004 est composé comme suit:

- Van Beuningen Fred, administrateur de sociétés, demeurant à NL-3252 BH Goedereede, administrateur-délégué
- Leysen Christian, ingénieur commercial, demeurant à B-2600 Berchem
- Reuter-Bonert Carine, employée privée, demeurant à L-3332 Fennange
- Jung Martina, administrateur de sociétés, demeurant à B-2930 Brasschaat

Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises de M. Fons Mangen, L-9088 Ettelbruck pour une durée de trois ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063840.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

LCPH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.817.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signature.

(063841.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

**ABS, ASSOCIATION POUR LE BIEN-ETRE ET LA SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.109.

DISSOLUTION

Réunion de l'Assemblée Générale de l'A.s.b.l. / ABS du 8 octobre 2003

Les membres réunis composant l'Assemblée Générale de l'A.s.b.l. / ABS décident à l'unanimité de dissoudre l'A.s.b.l.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02857. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063912.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

NEW INDUSTRIAL CLEANING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 86.439.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(064105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2003.

CHENE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.385.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHENE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 223 du 8 avril 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (conversion en Euro), en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro ...

L'assemblée est présidée par Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Nathalie Gautier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de un million seize mille trois cent soixante-trois euros et quarante-cinq cents (1.016.363,45 EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et dix cents (991.574,10 EUR) à deux millions sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante-cinq cents (2.007.937,55 EUR), par la création et l'émission de quatre mille cent (4.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à libérer par conversion partielle en capital d'obligations émises par la société dans le cadre d'un emprunt obligataire.

2.- Renonciation des actionnaires existants pour autant que de besoin à leur droit préférentiel à la souscription des quatre mille cent (4.100) actions nouvelles.

3.- Souscription des quatre mille cent (4.100) actions nouvelles.

4.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million seize mille trois cent soixante-trois euros et quarante-cinq cents (1.016.363,45 EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et dix cents (991.574,10 EUR) à deux millions sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante-cinq cents (2.007.937,55 EUR), par la création et l'émission de quatre mille cent (4.100) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des quatre mille cent (4.100) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, à savoir la société CAPINVEST LIMITED, ayant son siège à Gibraltar, Watergardens 6, Suit 24.

Souscription - Libération

Ensuite la société CAPINVEST LIMITED, prédésignée,

ici représentée par Madame Michel Delfosse, prénommée,

laquelle par son représentant, déclare convertir en quatre mille cent (4.100) actions nouvelles ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, les obligations convertibles suivantes émises par la société, savoir:

- quatre-vingt-deux (82) obligations de série A, portant sur cinq cent huit mille cent quatre-vingt-un euros et sept cent vingt-cinq cents (508.181,725 EUR), ces obligations émises par la société CHENE S.A., en date du 5 janvier 1998, dans le cadre d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 11.626.206,31 EUR.

- quatre-vingt-deux (82) obligations de série B, portant sur cinq cent huit mille cent quatre-vingt-un euros et sept cent vingt-cinq cents (508.181,725 EUR), ces obligations émises par la société CHENE S.A., en date du 5 janvier 1998, dans le cadre d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 11.626.206,31 EUR.

Tous pouvoirs sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux éventuelles écritures comptables qui s'imposent.

L'émission de l'emprunt obligataire a fait l'objet d'un rapport de H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 15 janvier 1998, avec les conclusions suivantes:

4. Rapport de conversion

Suivant les modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible, les obligations sont convertibles à partir de l'émission jusqu'à l'échéance finale, soit le 1^{er} janvier 2004, dans le rapport de 1 obligation de LUF 250.000 pour 25 actions de LUF 10.000.

Les obligations ne sont pas productives d'intérêts.

6. Conclusions

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- 1) l'apport est décrit de façon claire et précise;
- 2) les modes d'évaluation adoptés sont appropriés dans les circonstances;
- 3) la valeur totale de LUF 392.824.826 des actifs apportés, à laquelle conduisent les modes d'évaluation décrits ci-dessus, correspond au moins à 1.876 obligations convertibles de CHENE S.A. d'une valeur nominale de LUF 250.000 chacune, émises en contrepartie à un prix d'émission de 83,75%;
- 4) le rapport de conversion est pertinent et raisonnable.

Une copie du rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux millions sept mille neuf cent trente-sept euros et cinquante-cinq cents (2.007.937,55 EUR), représenté par huit mille cent (8.100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, N. Gautier, M. Delfosse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} août 2003, vol. 425, fol. 15, case 7. – Reçu 10.163,63 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(062868.3/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

CHENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 62.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062869.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

CRECHE PIKASSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée familiale.

Siège social: L-3383 Noertzange, 45, Cité Beaulieu.

R. C. Luxembourg B 96.011.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Madame Aïcha Haas-Benabdelaziz, éducatrice graduée, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch.
- 2.- Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée familiale, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CRECHE PIKASSO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Noertzange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Aïcha Haas-Benabdelaziz, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul nu-propriétaire.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exécuté dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Art. 12. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre. Par exception le premier exercice social prendra cours aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve égale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Aïcha Haas-Benabdelaziz, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-3383 Noertzange, 45, Cité Beaulieu.

Déclaration

La présente société est constituée entre les époux Haas-Benabdelaziz, tous les deux prénommés.

Par conséquent, les comparants déclarent que la présente société constitue une société familiale au sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Benabdelaziz, S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2003, vol. 425, fol. 26, case 3. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062330.3/242/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ASTROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.543.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2003

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de trois ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2003/2004 est composé comme suit:

- Van Beuningen Fred, administrateur de sociétés, demeurant à NL-3252 BH Goedereede, administrateur-délégué
- Van Den Berghe Guido, administrateur de sociétés, demeurant à B-2650 Edegem
- Reuter-Bonert Carine, employée privée, demeurant à L-3332 Fennange
- Maton Luc, administrateur de sociétés, demeurant à B-9050 Gentbrugge

Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises de M. Fons Mangen, L-9088 Ettelbruck pour une durée de trois ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063843.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

N.E.I. (NEW EUROPEAN INVEST) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 57.259.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2003 que:

1.

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers;

- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen;

- Monsieur Eddy Dôme, employé privé, demeurant à B-Bastogne.

ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Marie-Paul Mockel, Monsieur Enzo Guastaferrri et Monsieur Jacques Benzeno. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

2.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg a été élu Commissaire aux comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063845.3/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

AzurFive LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.750.

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme YGREK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R. C. S. Luxembourg section B numéro 29.180,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AzurFive LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, R. C. S. Luxembourg section B numéro 89.750, a été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1741 du 6 décembre 2002, dont une cession de parts sociales a eu lieu en date du 31 décembre 2002 suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial C numéro 91 du 29 janvier 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 555 du 22 mai 2003, dont une cession de parts sociales a eu lieu en date du 28 avril 2003 suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial C numéro 812 du 5 août 2003.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de remplacer les sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prestations liées aux activités de conseil économique, de management et d'avis notamment dans les domaines du marketing, de l'organisation d'entreprises, des ressources humaines, de l'informatique et de la bureautique.

La société pourra encore exploiter une agence immobilière et procéder, en tant que promoteur, à la planification et la réalisation de projets immobiliers. Elle pourra plus particulièrement acquérir, vendre ou donner en location tous immeubles et droits immobiliers ou procéder à la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles,

la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société pourra encore, dans le cadre des activités visées ci-dessus ou en dehors de celles-ci procéder à la création, l'initiation ou l'organisation d'événements, d'«incentives», de conférences, de congrès, de concerts ou de toute manifestation similaire. Elle pourra en outre, et sans que cette liste soit limitative, poursuivre toute activité parallèle à celles décrites ci-dessus et notamment en matière de merchandising, de gestion et de transfert de droits, de production de contenus audiovisuels et informationnels et de leur distribution de par tous moyens, y compris les réseaux de télécommunication ou de transferts de données.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2003, vol. 524, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2003.

J. Seckler.

(062887.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

NRGenerating LUXEMBOURG (No. 5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.850.

In the year two thousand three, on the sixteenth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NRGenerating LUXEMBOURG (No. 5), S.à.r.l, a company organized under the laws of Luxembourg (the «Company»), having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number 71.850, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on October 1, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of December 7, 1999, number 929. The Articles of Incorporation have been amended once pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on December 21, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 329 of May 6, 2000.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Patrick van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of powers; and
3. Miscellaneous

II. - That the shareholder or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of the shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital represented by three hundred and one (301) shares with a par value of fifty United States Dollars (50.- USD) each being present or represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator NRGenerating INTERNATIONAL B.V., a company existing under the laws of The Netherlands, having its registered address at Anthony Fokkerweg 1, 1059 CM Amsterdam.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the actions provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all preferential or mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one to more proxies such part of his powers he determines and for the period the liquidator fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize juin.

S'est réunie par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée NRGenerating LUXEMBOURG (No. 5), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 71.850, constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} octobre 1999 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C daté du 7 décembre 1999, numéro 929. Les statuts de la société ont été modifiés une fois suivant un acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 329, en date du 6 mai 2000.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, qui nomme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich. L'assemblée élit Rachel Uhl précitée, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et demande au notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision quant à la dissolution de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3. Divers

II. - Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes minutes.

III. - Que l'intégralité du capital social divisé en trois cent une (301) parts sociales de cinquante Dollars des Etats Unis (50,- USD) chacune étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur NRGenerating INTERNATIONAL B.V., une société existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social établi à Anthony Fokkerweg 1, 1059 CM Amsterdam.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 14CS, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

J. Elvinger.

(064521.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

R. C. Luxembourg B 54.102.

—
DISSOLUTION

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
tenue au siège social le 1^{er} octobre 2003*

L'Assemblée a approuvé les comptes sociaux arrêtés au 26 septembre 2003 et a donné décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat pendant cette période.

L'Assemblée a décidé de nommer commissaire à la liquidation Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant 182, avenue de Mersch à B-6700 Arlon.

L'Assemblée a décidé de fixer l'Assemblée de clôture de la liquidation au 6 octobre 2003 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour publication et réquisition

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063867.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2003.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.356.

In the year two thousand three, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Nicoletta Spagnoli, self employee, born in Perugia (I) on July 24th, 1955, residing in Milano (I), 11, Via Fiori Oscuri.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that, she is the sole actual shareholder of NIBASPA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on May 24, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 471 of September 21, 1996, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 17, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 517 of October 14, 1996;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 8 of the articles of association, and to give it the following wording:

«**Art. 8.** The Corporation shall be administered by a board of Managers composed of at least three members, shareholders or not, who are appointed for a term of six years and who can be dismissed at any time. The Managers shall be re-eligible. The Corporation will be engaged in all circumstances by the joint signature of all the Managers.

The decisions may be validly taken even if a maximum of two Managers are absent if the absent members did issue a proxy in favour to the present members by letter or telefax.»

Second resolution

The sole shareholder decides to include a new article 9 into the articles of association (without modification of the current article 9) and to give it the following wording:

«**Art. 9. new.** The board of Managers may delegate to a Management Committee formed by three Managers at least the ordinary management of the Corporation with special regard to the investment policy and to the supervision of the portfolio asset management.

The Board of Managers appoints the members of the Management Committee and may substitute or remove them at any time.

All resolutions carried by the Management Committee shall be adopted at the majority.

The deliberations of the Management Committee are valid even if one member is absent if he did issue a proxy in favour of the other members by letter or telefax.»

Third resolution

The sole shareholder decides the subsequent renumbering of the articles of association.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint as new manager of the company, Mr Adolfo Masci, financial director, born in Rieti (Italy) on July 8, 1940, residing in Perugia (Italy), Via Pierre de Coubertin, 24,

so that, the Board of Managers is currently composed as follows:

- Mrs Nicoletta Spagnoli, prenamed;
- Mr François Mesenburg, private employee, born in Esch-sur-Alzette on December 23rd, 1951, residing in Biver, 35, rue Principale;
- Mr Alain Renard, private employee, born in Liège (B) on July 7th, 1963, residing in Olm, 17, rue Eisenhower;
- Mr Adolfo Masci prenamed.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint the members of the Management Committee:

- Mr François Mesenburg, prenamed;
- Mr Alain Renard, prenamed;
- Mr Adolfo Masci, prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nicoletta Spagnoli, indépendante, née à Pérouse (I) le 24 juillet 1955, demeurant à Milano (I), 11, Via Fiori Oscuri.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NIBASPA, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 471 du 21 septembre 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 517 du 14 octobre 1996.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** La Société sera administrée par un Conseil des Gérants composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une durée de six années et révocables à tout moment. Les Gérants sont rééligibles. La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de tous les Gérants.

Les décisions peuvent être valablement prises même en cas d'absence de deux Gérants au maximum si les membres absents confèrent procuration aux présents par lettre ou téléfax.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 9 dans les statuts (sans modification de l'article 9 actuel) et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. nouveau.** Le Conseil des Gérants peut déléguer à un Comité de Direction composé de trois Gérants au moins, la gestion ordinaire de la société et plus particulièrement la politique d'investissement et le contrôle de la gestion des valeurs mobilières.

Le Conseil des Gérants nomme les membres du Comité de Direction et peut, à tout moment, en modifier la composition ou le révoquer.

Le Comité de Direction délibère valablement à la majorité.

Les délibérations du Comité de Direction sont valables même en cas d'absence d'un de ses membres s'il a conféré procuration aux autres membres par lettre ou téléfax.»

Troisième résolution

L'associé unique décide en conséquence, de renuméroter la totalité des articles des statuts.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société, Monsieur Adolfo Masci, directeur financier, né à Rieti (Italie) le 8 juillet 1940, demeurant à Pérouse (Italie), Via Pierre de Coubertin, 24, de sorte que le Conseil des Gérants est maintenant composé comme suit:

- Madame Nicoletta Spagnoli, prénommée;
- Monsieur François Mesenburg, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 23 décembre 1951, demeurant à Biwer, 35, rue Principale;
- Monsieur Alain Renard, employé privé, né à Liège (B) le 7 juillet 1963, demeurant à Olm, 17, rue Eisenhower;
- Monsieur Adolfo Masci, prénommé.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les membres du Comité de Direction:

- Monsieur François Mesenburg, prénommé;
- Monsieur Alain Renard, prénommé;
- Monsieur Adolfo Masci, prénommé.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Spagnoli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, vol. 140S, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

G. Lecuit.

(064536.3/220/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

G. Lecuit.

(064537.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.